

QU'EST CE QUE LA JUSTICE RESTAURATIVE ?

La justice restaurative est :

- une pratique fondée sur le **dialogue** entre personnes victimes et personnes condamnées,
- animée par des professionnels **neutres** et **bienveillants**,
- en présence de **bénévoles** formés membres de la communauté.

C'est une pratique complémentaire du système de justice pénale, coordonnée par des professionnels.

Elle contribue à une prise de conscience des répercussions d'une infraction et favorise la restauration de chacun.



La Loi française permet désormais la pratique des Rencontres Condamnés-Victimes, parmi d'autres mesures de Justice restaurative (Art. 10-1 C.proc.pén.).

CONTACTEZ-NOUS

Si vous êtes intéressé(e)
ou souhaitez plus d'informations :



coordination.reunion@justicerestaurative.org

Tél : 06 93 802 803

CETTE INITIATIVE EST MISE EN
OEUVRE EN PARTENARIAT AVEC :



A.R.T.V. Réseau VIF

Plus d'informations :



www.justicerestaurative.org

Édité par l'IFJR, avec le soutien du Service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes du Ministère de la Justice



VOUS AVEZ ÉTÉ VICTIME OU AUTEUR D'UNE INFRACTION PÉNALE



Connaissez-vous les RENCONTRES CONDAMNÉS ou DÉTENUS - VICTIMES ?

« C'est à faire... réellement...
sincèrement... ça aide à fermer une
porte... C'est important »

Lucie,
personne victime

EN QUOI CONSISTENT LES RENCONTRES CONDAMNÉS-VICTIMES ?

« La victime, en sortant du procès, a plein de questions en suspens. Le détenu peut lui apporter beaucoup de réponses... pas toutes les réponses mais beaucoup de réponses... et en apportant ces réponses, le détenu prend conscience de la souffrance infligée à l'autre »

François Goetz,
Directeur d'établissement pénitentiaire

Il s'agit d'une Session de 5 rencontres suivies d'une 6^{ème} rencontre bilan, entre un groupe de personnes victimes et un groupe de personnes condamnées, anonymes, concernées par un même type d'infraction.

« Le fait qu'il aille en prison, ça n'a pas solutionné ma vie. Par contre, de rencontrer des auteurs qui assument, qui reconnaissent, qui s'excusent, qui cheminent, m'a apporté bien plus. C'est la première fois que j'ai vu autant de gens bienveillants à mon égard »

Samia,
personne victime

Au cours de ces rencontres, en présence de deux animateurs et de deux membres bénévoles de la communauté, spécifiquement formés, chaque participant va pouvoir s'exprimer sur ses émotions, ses ressentis consécutifs à l'infraction pénale subie ou commise (pourquoi ? comment ?).

« Si j'y suis allé, c'est pour dire les choses que j'avais sur le cœur, des choses que j'avais pas pu dire au moment du procès... C'est important »

Laurent,
personne condamnée



L'objectif de la Session est de permettre l'instauration entre les participant(e)s d'un dialogue sincère, dans le respect de la dignité de chacun. Elle n'a aucune visée thérapeutique, quelle que soit la gravité de l'acte.

« Je n'imaginai pas ce qu'elle ressentait. J'ai pris conscience de ce que j'ai fait. J'ai pu dire ce que j'avais sur le cœur depuis si longtemps. Ça m'a libéré. Maintenant, j'ai envie de réparer mes erreurs et je sais que c'est possible »

David,
personne condamnée

« Moi j'ai pu vraiment aller au bout de ce que j'avais à dire et ça a été pour moi un moment fort... au niveau de mon ressentiment et puis, après, de l'apaisement parce que j'ai pu leur dire exactement ce qu'une victime ressentait... Quelque chose a bougé »

Antonio,
personne victime

QUELLES SONT VOS GARANTIES ?

« Les deux animateurs ont pour fonction de s'assurer que chaque participant puisse parler et que les échanges puissent se faire dans le respect des uns et des autres »

Paul,
animateur

- la participation à une mesure de justice restaurative est totalement **volontaire** ;
- votre participation est **gratuite** et les frais de déplacement éventuels sont pris en charge ;
- les personnes infracteurs, condamnées ou non, **reconnaissent leurs actes** ;
- vous pouvez quitter le dispositif **à tout moment** ;
- les échanges, au cours des entretiens ou des rencontres, sont entièrement **confidentiels** ;
- vous êtes accompagnés tout au long des rencontres par une équipe de professionnels **formés** ;
- en cas de besoin, vous êtes **soutenus** par des psychologues tout au long de la mesure ;
- la participation aux rencontres n'apporte **aucun avantage** au plan pénal ou indemnitaire ;
- Les rencontres sont mises en oeuvre **sous le contrôle de l'autorité judiciaire et / ou de l'administration pénitentiaire.**

« Ils étaient là pour chercher des réponses et moi aussi j'étais là pour les aider, en même temps pour m'aider moi-même aussi »

Roméo,
personne condamnée